

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2016
SÉANCE THÉMATIQUE
« AGRICULTURE ET RURALITÉ,
UN DUO GAGNANT POUR NOS VILLES ET CAMPAGNES »

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H25.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs,

Je déclare la séance ouverte et je salue tout particulièrement les téléspectateurs qui nous suivent au travers de la retransmission de cette séance.

Avant de débiter nos travaux, M. André GILLES, Député provincial – Président, souhaite prendre la parole.

M. André GILLES, Député provincial – Président (à la tribune). – Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues, Chers étudiants, Mesdames et Messieurs, Chers téléspectateurs,

Avant de commencer nos travaux et compte-tenu des circonstances tragiques qui plongent notre pays dans un deuil national que nous respectons avec toute la solennité et le recueillement qui s'imposent, je tenais à vous réaffirmer, au nom du Collège provincial, que le rôle d'un pouvoir public, que cela soit dans une période de félicité ou dans l'adversité, est d'être à l'écoute des citoyens, de mettre tout en œuvre pour rencontrer leurs besoins, leurs légitimes attentes et parfois, comme en ce moment, entendre leur désarroi ou leur envie de manifester, individuellement ou collectivement, leurs émotions face aux abjects attentats que nous venons de vivre.

Dès mardi après-midi, alors que nous étions toujours submergés par un flux d'informations effroyables, le Conseil provincial a tenu, par une minute de silence, à témoigner non seulement de sa solidarité envers les victimes innocentes des attaques terroristes mais aussi de son indignation vis-à-vis du mépris affiché pour la vie humaine par ces barbares fanatisés. Aujourd'hui, en début de ce Conseil thématique exceptionnel puisque organisé hors les murs du Palais provincial, nous nous trouvons dans les nouveaux locaux du Campus de Verviers de la

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Haute École de la Province de Liège, dans un lieu d'enseignement où l'on délivre précisément un message humaniste. Ici même, dans un espace de transmission du savoir, la tenue d'une séance d'une instance démocratique est certainement l'une de nos meilleures réponses que nous apportons pour nous s'opposer à l'obscurantisme.

Puissent les exposés et les débats de ce Conseil provincial thématique consacré à l'Agriculture et à la Ruralité enrichir encore nos convictions en la matière et notre volonté que l'intitulé de notre opération « **Debout Citoyen !** », slogan repris à l'adresse de toute la population, soit désormais une réalité dont nous pourrions être fiers.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial – Président. Nous voici réunis pour un Conseil provincial thématique sur le thème « Agriculture et Ruralité, un duo gagnant pour nos villes et campagnes ». D'ici quelques instants, je céderai la parole à M. le Député provincial, Robert MEUREAU pour l'introduction de cette thématique. Je n'en dirai donc pas plus au sujet du thème de notre séance mais avant d'entamer nos débats, je tiens à adresser au nom de notre assemblée nos plus vifs remerciements aux deux experts qui ont accepté de s'exprimer sur cette thématique importante afin de nous éclairer de leurs compétences et partager leur expérience. En l'occurrence, Mme Christine GONAY, Présidente provinciale de la Fédération Wallonne d'Agriculture et M. Pascal LEGLISE, Directeur Qualité – Développement durable chez Carrefour Belgium et porte-parole de COMEOS.

Sans plus attendre, j'invite M. Robert MEUREAU, Député provincial en charge de la Ruralité à la tribune.

Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. Robert MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Mesdames et Messieurs, chers élèves que je vois nombreux de l'Enseignement provincial et chers Collègues de presque tous les groupes du Conseil provincial et donc je salue particulièrement les groupes MR, CDH, ECOLO et du Parti socialiste de l'intérêt qu'ils marquent, de manière insistante, par rapport à la séance thématique de ce jour qui concerne l'agriculture et la ruralité.

Si notre Province s'occupe d'agriculture depuis maintenant déjà très longtemps, de nombreuses années, la notion de « ruralité » est relativement neuve, pas en Wallonie, mais au sein des attributions concrètes qui sont déterminées à l'intérieur de votre Collège provincial.

Que signifie « ruralité » ? Si on va feuilleter, on m'a écrit « le petit Larousse » parce qu'on n'a pas osé « Le petit Robert », concerne et bien, le mot ruralité, concerne les paysans, la campagne et plus généralement les territoires et activités non urbains. En Hesbaye, on dirait, ça veut dire la terre et le gens qui vivent dessus.

Partant de ces définitions, il est une évidence même que l'agriculture et la ruralité sont distinctes mais évidemment les deux notions sont intimement liées et heureusement d'ailleurs.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Ainsi, des synergies et des complémentarités sont régulièrement établies entre ces deux secteurs provinciaux que nous avons voulu avec mon ami et Collègue André DENIS, d'une transversalité parfaite si chère d'ailleurs à notre Collège provincial.

Notre intérêt particulier accordé à la ruralité témoigne aussi de l'importance de ce territoire au sein de notre belle province.

On doit y voir un signal fort démontrant toute la nécessité de faire cohabiter harmonieusement « villes et campagnes » au sein d'un même territoire dont la diversité fait avant tout la richesse de notre province.

Penser la ruralité et la promouvoir, est une tâche soit très ambitieuse bien complexe dans un environnement en perpétuelle mutation.

Dans cette optique, la Province de Liège a choisi de coopérer avec la Fondation Rurale de Wallonie. Un organisme que je connais bien. Cette Fondation d'utilité publique a pour rôle d'aider les communes à élaborer et réaliser leur stratégie de développement rural. Pour ce faire, elle assure un service global, depuis les premières consultations citoyennes, particulièrement importantes, jusqu'à la réalisation des projets, en passant bien sûr par des diagnostics précis particulièrement précis sur des points forts et évidemment des pistes d'amélioration de certaines faiblesses.

Elle met à disposition des communes des agents organisés en équipes pluridisciplinaires, épaulés par un réseau d'échanges d'expériences et un centre de documentation, soutenus par une formation continue. Je profite de l'occasion pour saluer la collaboration d'ailleurs qui existe entre l'APW et la Fondation rurale de Wallonie.

A cet accompagnement, la Fondation ajoute évidemment des conseils d'experts et des actions de sensibilisation dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le respect du patrimoine bâti et notamment aussi la filière bois-énergie.

Vous aurez compris tout l'intérêt de bénéficier de l'expertise de cet organisme sachant que notre province affiche un caractère rural bien affirmé avec 70% de la superficie de son territoire occupé par cette ruralité et donc 40% de sa population.

Comme le confirme souvent notre Président, néanmoins ami aussi, André GILLES, évoquant l'analyse de bureaux spécialisés, la province de Liège, peuplée de plus d'un million d'habitants, est la seule métropole européenne située sur l'axe Lille-Cologne. C'est un territoire où se concentrent des savoir-faire dans de très nombreux domaines : enseignement, scientifique, médical, industriel, commercial, économique, artistique, administratif... par leur densité de population et de services bien entendu, la ville de Liège et son arrondissement catalysent une concentration de services dans des domaines les plus variés.

En milieu rural, la dispersion des villages, de la population et des moyens financiers ne permet évidemment pas une telle offre. On en parlait hier avec Mme MONVILLE notamment, les installations sportives, culturelles, les services hospitaliers, médicaux, bancaires et de transport y sont par exemple souvent plus limités.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Ce contraste entre milieux urbain et milieu rural est bien moins marqué chez nous que dans d'autres pays européens, même s'ils sont très voisins, par exemple.

Souvenons-nous aussi que « gérer » la ruralité, c'est appréhender des enjeux fondamentaux de notre civilisation, je pense à l'énergie, l'environnement, l'alimentaire et là encore une fois mon collègue et ami, André DENIS s'y attache chaque jour avec détermination. Le plan climat est son outil majeur dans ce domaine-là.

Souvenons-nous aussi que 80% de notre territoire est non bâti et que notre espace naturel est évidemment capital ! Il présente un potentiel non négligeable.

A cet égard, l'Institution provinciale, toujours au service des communes et de ses citoyens, met en place des initiatives visant à démontrer la complémentarité entre ces milieux d'une part urbain et d'autre part rural.

Elle s'applique à mettre sur pied des projets qui vont à la rencontre des besoins de la population, là où elle se trouve, tout en s'adaptant aux spécificités culturelles et naturelles des populations et des milieux visités. On peut notamment citer les ateliers mobiles de formation comme la miellerie, la conserverie solidaire ou encore la mise sur pied de jardins collectifs.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est évidemment nécessaire de disposer d'une bonne et réciproque connaissance des besoins et envies des villes et des campagnes.

On touche ici à une notion que nous pourrions définir par « *Bassins de vie, bassins d'envies* », en d'autres termes : l'application de la supracommunalité telle que nous la concevons ici en Province de Liège !

Cet équilibre entre les ruraux et les urbains, nous avons voulu l'illustrer par la réalisation d'une émission sur Télévesdre, sur RTC, intitulée « *Rat des villes, Rat des champs* ». Je vous enjoins à relire la fable de La Fontaine.

La Province de Liège n'investit pas seulement dans son noyau central, mais aussi dans la couronne qui l'entoure. De multiples initiatives ont vu le jour dans la formation, le développement territorial durable, le développement culturel et sportif, ainsi que dans la santé et l'action sociale. Celles-ci vont à la rencontre des populations plus rurales et apportent le savoir-faire urbain à la campagne et réciproquement.

Bien évidemment, ces initiatives doivent être pensées et organisées sur base de critères objectifs rigoureux voire même scientifiques.

Dans ce cadre, soulignons le rôle primordial joué évidemment par les Conférences des Bourgmestres des différents arrondissements et « Liège Europe Métropole » - l'organe fédérateur - qui initient actuellement diverses études afférentes au développement territorial de la province de Liège.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

A l'heure où notre Province toute entière revendique ce statut de Métropole européenne tel que je l'ai défini tout à l'heure et se dote, pour y parvenir, de nombreux atouts dans les domaines de la mobilité : l'aéroport de Liège, la Gare Calatrava, la logistique : Trilogiport, Port Autonome de Liège, l'Enseignement : Université et Hautes Ecoles qui forment le Pôle Liège-Luxembourg, la Culture : l'Opéra, le Théâtre, le Pôle Culturel de Bavière,... Il est évident qu'elle ne peut concrétiser ses objectifs sans l'apport du milieu rural et de ses habitants.

Aujourd'hui et plus encore demain, le rôle des experts en développement territorial, mandatés par « Liège Europe Métropole » et qui écoute notamment et bien et qui assiste la Fondation rurale de Wallonie pour ses travaux d'étude de développement territorial, est donc d'examiner les divers enjeux en tenant compte des spécificités rurales de notre territoire.

Veiller à ne pas perturber les principaux équilibres, déterminer nos lacunes ou chercher encore et toujours à nous améliorer, autant d'objectifs ambitieux qui sont à notre portée.

J'appelle cela : examiner le schéma de développement territorial de notre Province avec des lunettes à filtre rural, de manière à vérifier si les principes évidemment majeurs déterminés par les nécessaires bases urbaines n'ont pas omis certains fondamentaux de la couronne moins dense.

Plus que jamais, notre diversité fait notre richesse !

J'espère que la suite de ce Conseil de ce jour le confirmera.

Pour le reste, j'espère que je ne vous ai pas trop ennuyé.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial. Je voudrais à présent demander à Mme Christine GONAY de rejoindre la tribune qui en qualité de Présidente provinciale de la Fédération Wallonne d'Agriculture, nous fera le point sur les besoins actuels du secteur et notamment à travers son regard de femme agricultrice.

Mme Christine GONAY, experte (à la tribune). - Bonjour à toutes et à tous en vos titres et qualités.

Merci de m'avoir invité en ce jour de Conseil un peu spécial. Agriculture et ruralité.

Si vous avez choisi d'aborder ce sujet, c'est sans doute que comme moi, vous êtes convaincus de l'importance de l'agriculture dans notre belle province.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

L'agriculture de la province est très variée puisque l'on y retrouve toutes les productions typiques de notre Wallonie : les grandes cultures : céréales, betteraves entre d'autres, l'élevage bovin viandeux et laitier, le porc, la volaille... Mais aussi les fruits et les légumes. On retrouve aussi chez nous tous les modes de production : du conventionnel, du bio, des labels de qualité différenciée....

Bien sûr, maintenir une agriculture sur notre territoire, c'est d'abord garder des fermes actives dans nos campagnes et des familles qui y travaillent et qui en vivent. Mais ce n'est pas seulement ça, de nombreux emplois découlent de l'activité agricole. Les fournisseurs des agriculteurs, mais aussi toute la transformation et la commercialisation de nos produits, une fois qu'ils ont quitté nos fermes. Toute cette chaîne d'entreprises représente un grand nombre d'emplois qu'il est important de maintenir.

Notre travail, c'est aussi de façonner et d'entretenir les paysages dans nos campagnes, et de protéger l'environnement : la qualité des sols, des eaux de surface et souterraines ... nous nous en occupons au quotidien. La nature, c'est notre lieu de travail et de vie, la terre notre outil de travail, il est dans notre intérêt de les préserver !

Avoir des exploitations agricoles dans votre village, votre région, votre province, c'est aussi garantir au consommateur un approvisionnement de produits agricoles de proximité, disponibles en quantité, certes, mais surtout de qualité. Il faut savoir qu'en Wallonie, les agriculteurs doivent respecter des normes qui sont parmi les plus sévères au monde. Le résultat, c'est que nous pouvons être fiers de fournir notre production qui est contrôlée tout au long de la filière.

Etre fier, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. On le sait, les temps sont difficiles en agriculture. Pour réagir et tenir le coup, certains ont fait le choix de la diversification, que ce soit la vente directe ou l'accueil à la ferme. Il n'est pas facile de s'improviser transformateur, vendeur, c'est pour ainsi dire un nouveau métier. C'est là que, aux côtés notamment d'Accueil Champêtre en Wallonie, la Province peut rendre un service aux agriculteurs, par la formation, l'encadrement, la promotion...

Nous avons besoin d'outils pour communiquer avec le consommateur. Bien entendu la communication passe par les voies classiques, le contact direct avec le consommateur, rien de tel. La semaine dernière, lors du Conseil des Ministres à Bruxelles, nous avons installé une ferme en plein quartier européen, et on voit bien que les passants, les personnes qui vivent ou travaillent dans le quartier sont heureux de s'arrêter, de voir des animaux, de goûter nos produits, et qu'ils sont, du coup, ouverts au dialogue. Dans le même esprit, nous encourageons la province à continuer les événements comme Agricharme, qui offrent une très belle opportunité pour rassembler les agriculteurs et les consommateurs.

Amener les élèves et leurs instituteurs directement dans une ferme est aussi une merveilleuse initiative. Ils peuvent y découvrir le travail, les animaux, participer à des ateliers... c'est un vrai contact avec notre réalité quotidienne d'agriculteurs, et c'est très important, car cela rappelle aussi aux enfants d'où vient leur alimentation.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Ces enfants sont des futurs consommateurs, c'est vraiment important de les sensibiliser dès leur plus jeune âge, et de recréer ce lien avec la nourriture et ceux qui la produisent.

Aujourd'hui, en plus de cette communication directe, nous devons, comme toutes les autres composantes de notre société, nous mettre à la communication numérique : les réseaux sociaux, les smartphones, les tablettes... Ce sont des outils indispensables dans notre communication, mais aussi, de plus en plus, dans la gestion administrative de nos exploitations. Là aussi, nous ne serons pas du jour au lendemain des agriculteurs 2.0 ! On a besoin d'aide pour prendre ce virage technologique, et la formation est bien nécessaire dans ce domaine.

En résumé, vous l'aurez bien compris, être agriculteur, c'est un vrai métier, et chacun d'entre-nous doit cumuler un grand nombre de compétences pour gérer son exploitation efficacement, en particulier dans un contexte économique aussi difficile que celui que nous connaissons aujourd'hui.

Producteurs, gestionnaires de l'environnement, spécialistes en marketing, à l'aise avec l'administratif et les nouvelles technologies, voilà toutes les cordes qu'un agriculteur doit avoir à son arc.

En plus de tout cela, et c'est vraiment très important, chaque agriculteur doit être un gestionnaire pointu. Nos investissements sont lourds, nos prix de vente sont très volatiles, et il faut pouvoir maintenir sa ferme à flot à travers les crises que subit notre secteur. Pour y arriver, il est important d'être encadré par des professionnels de la comptabilité de gestion qui pourront nous aider à sans cesse améliorer la rentabilité de nos exploitations. Aujourd'hui, un agriculteur qui n'analyse pas sa rentabilité de près, qui ne cherche pas sans cesse à l'optimiser a peu de chances de s'en sortir.

Que de compétences à acquérir! En tant que présidente provinciale de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, j'encourage vivement MM. les Députés DENIS et MEUREAU et les services agricoles de la province de Liège à continuer de donner une image positive, dynamique et gourmande du travail des agriculteurs et à leur fournir les outils nécessaires pour être au top dans leurs domaines de compétence respectifs.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Mme GONAY.

Je vous propose de découvrir à présent le premier reportage consacré au laboratoire d'analyse des sols de la Province de Liège, qui est le seul en Wallonie à avoir reçu le label « Sols ».

(projection du reportage « Laboratoire d'analyse de sol »).

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

M. LE PRESIDENT. – La Province de Liège accompagne également les agriculteurs afin de s'adapter à certaines filières ou plate-forme du bio, la production intégrée – différenciée chez les arboriculteurs est également un moyen de faire de spécificités des atouts dans la production mondialisée. Ceci nous est détaillé dans un second reportage.

(Projection du reportage « Transition vers le bio et la production intégrée / différenciée »).

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose maintenant de passer aux interventions des groupes de notre Assemblée qui seront entrecoupées par d'autres reportages. Chaque groupe présent sera représenté par un seul intervenant. J'invite M. André GERARD à nous rejoindre pour nous faire part de l'intervention du groupe ECOLO.

M. André GERARD, Conseiller provincial (à la tribune). – Chers téléspectateurs, chers étudiants, chers Collègues,

Ces dernières années, nous avons vu se développer une multitude d'initiatives citoyennes telles que les magasins bio, les coopératives ou les groupements d'achats bio. Citons à titre d'exemples pour notre territoire provincial : le système point ferme du GAL du pays des condruzes, la ceinture alimentaire liégeoise, la coopérative ardente ou encore de bouche-à-oreille... Ces initiatives sont nées d'une volonté de se retrouver, de retrouver le goût des aliments ou encore de tisser du lien. Elles sont la preuve que le citoyen est demandeur d'un autre modèle d'agriculture. Un modèle qui préserve la santé, la terre et ses travailleurs.

Nous sommes convaincus que notre modèle agricole doit évoluer et idéalement se tourner vers le bio en restant à taille humaine mais cette transition prendra du temps pour être complète et nous devons anticiper les étapes.

Dans un contexte de crise permanente de l'agriculture, force est de constater que ceux qui ont fait le choix du bio s'en sortent mieux.

Mais un projet d'accord comme le TTIP mettrait à mal cette spécificité. Cet accord mettra en péril toute notre vision de l'agriculture et la qualité de notre nourriture en autorisant même des pesticides dans le bio, le tout produit dans des fermes gigantesques. Il est temps d'affirmer clairement que notre agriculture n'est pas à vendre.

Le bio est une mutation qui prend du temps. Nous devons aujourd'hui garantir la survie de notre agriculture dans sa totalité et développer le circuit-court pour sortir de cette économie de marché qui presse à l'excès nos agriculteurs, de même que notre santé.

Nous devons aujourd'hui garantir la survie de notre agriculture dans sa totalité, développer des circuits-courts, sortir aussi de cette économie de marché qui presse à l'excès nos agriculteurs.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Le groupe ECOLO soutient le choix d'une agriculture à taille humaine, qui tisse du lien et rémunère au juste prix. Nous pouvons saluer à ce titre l'action des services agricoles provinciaux qui sont parvenus à mettre en œuvre le souhait de notre Conseil provincial de soutenir les circuits-courts et les collaborations directes avec la grande distribution mais dans le respect de chacun.

Le groupe ECOLO souhaite voir optimisée la promotion et voir développer des campagnes de sensibilisation à une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent à la tribune M. Pascal LEGLISE, Directeur Qualité Développement durable chez Carrefour Belgium et porte-parole de COMEOS, qui par sa fonction observe un changement de comportement chez les consommateurs qui souhaitent aujourd'hui accéder à des produits plus locaux.

M. Pascal LEGLISE, expert (à la tribune). – M. le Président, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, je vous remercie de me permettre d'exprimer ici la synthèse d'une aventure qui a démarré il y a bien de cela 3 ans, comme il se doit, au sein de la Foire agricole de Libramont, et bien sûr au stand de la Province de Liège où là, avec quelques amis, on s'est posé la question : comment est-il possible de commercialiser des produits de producteurs locaux de façon éthique et durable, telle est bien l'essence même du projet que nous avons voulu développer et je vous garantis qu'il n'a pas été simple de le faire.

Aussi bien chez nous, dans notre secteur que par ailleurs.

Je suis Directeur Qualité – Développement durable, je ne suis pas directeur commercial. Je ne suis pas directeur marketing. Je ne suis pas directeur des achats. Cela vous situe déjà l'objectif que Carrefour a décidé de se lancer dans l'aventure qui est de le mettre sous la qualité et le développement durable, ce n'est pas étranger bien entendu au résultat qu'on souhaitait obtenir.

Dans un deuxième temps, on parle beaucoup dans notre secteur et tout le monde, commercialise des produits locaux mais est-ce qu'à ce moment-là, où le reporter fait son reportage, il se pose la question de savoir, tiens, mais comment est traité le producteur local. Est-ce qu'on exige des volumes chez lui, est-ce qu'on le paie correctement ? De cela, vous n'aurez jamais aucun commentaire et c'est bien à cet aspect-là des choses que nous avons voulu nous attaquer, c'est de voir comment on pouvait établir une relation durable entre un tout grand et, ceci n'est pas péjoratif, un plus petit. Je vous rappelle que le grand, sa difficulté c'est sa masse, le plus petit son avantage, c'est qu'il va très vite dans une période où il faut avancer rapidement pour étonner ses clients. Vous ne serez pas étonnés du choix car tel était aussi notre objectif commercial annoncé dès le départ. Nous voulions surprendre nos clients en lui faisant découvrir des producteurs locaux qui se trouvaient probablement dans son périmètre d'habitation et dans ce contexte-là, on a largement réussi.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

C'est donc un concept des producteurs locaux près de chez vous qu'on a mis en place et pas des produits locaux dans la grande distribution car tout repose sur cette relation entre le distributeur et le producteur local.

En résumé, 7 points ont été dégagés de part et d'autre et font l'office d'une charte appuyée par un contrat très clair qui retraduit les obligations du distributeur vis-à-vis du producteur local et de fait. D'abord, en termes de circuit-court, c'est le contact direct unique et exclusif entre le producteur local et le magasin, nous court-circuitons les plates-formes d'achats et les plates-formes logistiques. C'est un point fondamentalement important pour réussir cette opération. Deuxième temps, ne pas exiger de volume auprès du producteur local. Tout au plus, doit-il nous prévenir au cas où il ne sait pas livrer, qu'on puisse simplement substituer son produit par un produit d'un collègue avoisinant et puis il a accès au magasin dès qu'il peut rétablir son niveau de production.

Troisième temps, proposer des prix de vente qui garantissent d'abord que le producteur a eu le prix d'achat qu'il souhaitait obtenir. Ça c'est très clair, on ne le négocie pas.

Deuxième temps, et on ne peut pas aller plus loin en respectant les directives européennes sur la concurrence. Il peut suggérer, proposer un prix de vente de fait, certains parmi eux ne veulent pas voir leur produit vendu nettement moins chez dans nos magasins par rapport à ce qu'ils font au niveau de leur ferme. Il y a là un côté légitime mais pour lequel la décision finale reste dans les mains du commercial et cela se passe bien.

Des définitions claires sur les modalités de paiement et les délais de paiement qui doivent être particulièrement courts pour effectivement faciliter la trésorerie de nos producteurs locaux. Elle est aujourd'hui de maximum 30 jours.

Ne pas imposer de clause d'exclusivité. C'est le panache de certains parmi nous. Je ne suis pas porte-parole de COMEOS mais Président de la Commission Commerce durable, c'est un point de discussion sur la table. De fait, lorsqu'un parmi nous exige l'exclusivité d'un producteur local, non seulement il lui ferme la porte aux autres commerçants mais d'autre part, il pourrait le mettre en péril si jamais la relation à l'avenir devait mal se passer.

Et donc, dans ce cadre-là, Carrefour n'a absolument pas exigé d'exclusivité, bien au contraire, vous retrouvez ces mêmes produits auprès d'autres commerçants de la province de Liège.

Et nous lui conseillons, on ne peut pas le vérifier, de ne pas engager plus de 20 % de son chiffre d'affaires avec un seul client auquel cas, il pourrait se mettre en difficulté.

Une règle suivante, c'est de garantir la transparence et l'authenticité. Cela veut dire donner au client l'information à la fois sur l'origine du producteur, sa ferme, son adresse, ses coordonnées téléphoniques si le producteur local est d'accord afin que le client puisse le week-end, à vélo, visiter la ferme en question voire s'approvisionner en direct auprès du fermier.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Lorsque nous avons voulu développer cela, chez moi en interne, plus d'un m'ont dit : « mais en fait, tu vas supprimer notre rôle, tu vas court-circuiter notre circuit si tu envoies tous nos clients chez les fermiers à quoi ça sert encore de le développer. » Pas du tout ! Bien au contraire et on a plus d'une expérience très riche en la matière. C'est que le client va bien chez le producteur local mais non seulement il lui demande de mettre plus de ses produits dans nos magasins parce que lors de ses courses hebdomadaires il a plus de facilités de les retrouver évidemment auprès du commerçant que d'aller systématiquement dans la ferme et dans un deuxième temps, pour le fermier, il vend beaucoup plus et il vend sur deux tableaux, chez lui et d'autre part, chez nous et là, on voit que c'est vraiment une équipe gagnant-gagnant qui traduit ce succès et qui permet à pas mal de producteurs de pouvoir réinvestir dans des mi-temps qui deviennent full-time pour leur permettre alors d'avoir la main d'œuvre utile que pour pouvoir satisfaire au volume plus d'un parmi eux évidemment ne s'arrête pas à notre chaîne mais vont voir les collègues et étendent bien entendu leur production aux autres puisque que je leur ai demandé de ne pas dépasser 20% chez nous.

Un contrat. Un contrat avec un distributeur n'est pas chose aisée. Il faut déjà prendre le temps de le lire. Vous imaginez que pour un producteur local qui bien souvent se retrouve sur son tracteur, il n'est pas évident de répondre à la lecture d'un contrat de 30 ou 40 pages. C'est donc un contrat ultra-simplifié que nous avons fait et qui ne traduit que les engagements du distributeur vis-à-vis du producteur local avec deux, du producteur local vis-à-vis de nous fondamentaux à savoir : la première, qu'il soit en ordre d'enregistrement auprès de l'AFSCA, l'Agence fédérale de Sécurité de la Chaîne alimentaire, car ces produits sont mis en évidence dans nos magasins, je dirais que l'AFSCA est assez dynamique dans nos magasins pour repérer ce qui va et ce qui ne va pas, auquel cas elle mettrait sous les feux des fourches caudines de l'AFSCA, ce serait un peu délicat, et d'autre part, de temps en temps de s'engager à pouvoir faire la promotion de ces produits aussi dans les magasins, parce qu'on s'en rend compte, quand le producteur local est présent dans le magasins, il vend deux fois plus.

C'est extraordinaire, là Dieu sait que les chiffres sont suivis au niveau provincial, mais c'est réel, un producteur qui parle à ses clients vend beaucoup plus.

Enfin, une exigence qui était tout à fait légitimes mais qui nous a été demandée et qu'elle soit clairement mise sur papier, c'était de consacrer un espace spécifique pour les produits locaux. On ne voulait pas voir une bière spéciale, artisanale, locale perdue dans les mètres de linéaires de bières belges que nous avons pareil pour d'autres alcools voire produits agricoles et donc c'est un rayon dédié aux producteurs locaux qui a chaque fois été installé dans nos hypermarchés et dans les supermarchés. Ceci est nettement plus facile aussi pour faire passer les messages et c'est plus évident pour les producteurs qui ne souhaitaient pas, comme cela peut arriver, nous sommes parfois champion en la matière, c'est qu'on fait une publicité sur telle marque de bière, on construit un mur de bacs de bière derrière lequel les produits locaux ne se voient plus donc vous imaginez bien que tout cela ils nous l'avaient clairement témoigné et faits savoir lors de séances préparatoires que nous avons pu tenir grâce et avec la Province de Liège. M. le Député MESTREZ a été particulièrement vindicatif au nom des producteurs locaux en rappelant clairement qu'elles étaient les exigences minimales que le distributeur se devait de respecter pour ne pas mettre en péril la durabilité de l'expérience que vous le savez, un tout grand avec un tout petit, suivant les règles du tout grand n'est pas chose évidente. Et il y avait là un réel danger que parfois, par des pratiques traditionnelles, que nos grands fournisseurs

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

connaissent bien, qu'on puisse mettre en difficulté le marché de producteurs plus artisanaux et plus petits. Il fallait donc les entendre et il me plait de rappeler dans cet amphithéâtre, que c'est une étudiante de dernière année néerlandophone, qui faisait ses études à Gembloux, qui voulait faire son travail de fin d'études sur les produits locaux wallons, qui est donc venue chez nous, que nous avons associée au projet et qui aujourd'hui, 4 ans plus tard, après avoir obtenu le prix de la Communauté, le meilleur prix de la Communauté Wallonie-Bruxelles vit de son métier de la gestion de producteurs locaux, c'était là déjà une belle réussite à savoir que l'étudiante qui a démarré avec nous et aujourd'hui c'est son gagne-pain de façon tout à fait correcte et honorable avec une très grande passion et plaisir au travers de ses contacts avec le monde agricole.

Et donc, l'espace spécifique nous l'avons réservé mais un point que j'ai oublié de mentionné c'est l'accueil. Un producteur local n'a pas le temps de faire la queue derrière les semi-remorques de Danone, de Nestlé, de Coca-Cola, il faut donc pouvoir lui permettre d'entrer par la petite porte pour livrer cela rapidement et efficacement et cela c'est du travail que nous avons dû faire aussi au sein de nos équipes pour qu'il y ait cette forme de collaboration mutuelle. Cette opération n'est qu'une opération d'hommes, de relations humaines, fondamentalement mais de respect mutuel et pour ce faire, tant les collaborateurs en magasin doivent savoir ce qu'est un producteur local, artisanal, qu'un producteur local doit savoir ce qu'est un commerçant notamment de grande taille car de fait, si c'est souvent le premier employeur d'une commune, par ailleurs ce sont des entreprises très très grandes dont on oublie à travers du chiffre d'affaires et du nombre de collaborateurs qu'elles sont assez importantes dans le contexte socio-économique et donc, le défi a consisté à ce que le plus grand se mette au niveau de la taille du plus petit et ça c'est un exercice que nous devons chez nous maintenir à jour au quotidien car très vite, les tendances, les habitudes reviennent au galop et un bête exemple : nous faisons de la promotion pour nos produits traditionnels. Lorsque nous avons des produits qui arrivent en fin de date de consommation, on fait ce qu'on appelle des ventes rapides : -10, -15, -20%, les produits sont toujours impeccables et consommables, ce sont des pratiques que nous nous interdisons dans le circuit des producteurs locaux car elles pourraient si elles continuent à se développer ré-amener le concept dans le concept traditionnel et cela, c'est quelque chose sur laquelle je veux attirer votre attention. Pour pouvoir travailler avec des producteurs locaux, il faut pouvoir mettre en place un circuit et des pratiques spécifiques qui répondent justement aux attentes et besoins de producteurs locaux. Autrement, à moyen terme, l'opération ne sera plus durable, tout au plus réussirons les plus grands mais disparaîtrons les plus petits et cela, je vous garantis que ce serait une perte. Quand vous voyez la richesse des produits et des producteurs locaux que nous avons, c'est là que se trouve aujourd'hui l'innovation et j'ai de grands industriels qui m'appellent et me disent : « Pascal, ce yaourt aux fleurs, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? » et je leur dis : « tu t'adresses à telle ferme » et ils viennent dans nos magasins et ils repèrent des produits d'excellence et innovants qui valent le mérite d'encourager encore plus nos producteurs locaux à parfois déposer les recettes et les produits qu'ils font pour agrémenter notre quotidien.

Alors voilà, je pense que le temps imparti est écoulé. Je n'irai pas plus loin mais je vous invite quand même à pouvoir tester dans différentes enseignes, pas obligatoirement Carrefour, mais de venir voir la réalisation concrète du concept et, ce soir même, nous l'avons eu la semaine passée, nous réunissons régulièrement nos producteurs locaux, par province, nous leurs faisons le bilan économique, le bilan des marges, le bilan des ventes, pour qu'ils puissent voir ce qui marche et ce qui marche moins et puis on a une réunion annuelle du bilan global que nous

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

tenons systématiquement, depuis plus de 10 ans maintenant, à la foire agricole de Libramont où, je ne sais pourquoi mais nous restons des interlocuteurs tolérés sur le champs de foire, ce pourquoi je les remercie à chaque fois.

Voilà. Merci pour votre attention. Si il y a des étudiants qui ont la fibre, qu'ils n'hésitent pas, des groupes comme les nôtres sont friands d'avoir des stagiaires qui ont des idées, des innovations et qui, à l'image de notre slogan, osent forcer l'avenir.

Merci.

M. le PRESIDENT. – Merci pour cette intervention M. LEGLISE. Place à présent au troisième reportage dans lequel il sera question de fermes pédagogiques et surtout des différentes activités qui y sont menées.

(Projection du reportage « les fermes pédagogiques »).

M. LE PRESIDENT. – Voilà. C'était mignon, n'est-ce pas Mme Marie MONVILLE ? Je vous cède la parole au nom du groupe CDH-CSP.

Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Mesdames et Messieurs, chers Collègues

Ils ont fait le choix d'ouvrir la porte de leur exploitation et de témoigner de leur profession. Ils ont fait le pari de revaloriser l'image de l'agriculture en familiarisant les jeunes au monde animal et végétal à travers le concept de ferme pédagogique... Nous saluons nos agriculteurs - et les soutenons sans réserve - notamment dans leur initiative de diversification.

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes méconnaissent l'origine des produits qu'ils consomment. Combien d'enfants de nos villes ignorent que pour fabriquer une brique de lait, il faut obligatoirement une vache ? Il est nécessaire de redécouvrir ce lien et prendre connaissance des lois relatives à l'environnement, au bien-être animal et à la qualité des produits.

A cet égard, les fermes pédagogiques sont des lieux vivants de découverte de la nature et du monde rural.

En matière de pédagogie, la Province de Liège n'est pas en reste. Elle a la chance de disposer d'un très bel outil sur la Commune de Theux. La Ferme de Jevoumont représente un atout pour les étudiants de l'Institut de La Reid. Cette infrastructure rejoindra prochainement le département « Enseignement » de la Province et nous nous réjouissons. Cette volonté de repositionner ce centre en tant que « ferme d'application » est essentielle, il en va de la formation des futurs agriculteurs et de la qualité de leur travail demain.

Mais la Ferme de Jevoumont doit aussi et surtout devenir un lieu de référence, d'aide, de conseil et d'assistance au service de nos agriculteurs. Dans cette perspective, sa diversification vers les secteurs porcins et avicoles est à envisager.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Faire connaître l'agriculture, c'est aussi faire découvrir la ruralité, sa richesse mais aussi ses exigences et ses difficultés.

A la campagne, on est loin de tout... Il est souvent plus difficile d'y avoir une activité culturelle, sportive, ou même de s'y soigner... Mais la qualité de la vie y est peut-être plus conviviale qu'en ville.

Dans ces secteurs, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chacun a un rôle à jouer.

Rapprocher les rats des villes et les rats des champs pour mieux se connaître, se découvrir, s'apprécier et pourquoi pas s'appriivoiser voilà à nos yeux une dimension humaniste que nous voulons donner à notre action politique et que le groupe cdH-CSP vous propose de partager.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. Le prochain reportage va nous montrer les démarches de petits éleveurs et de la Fédération rurale de Wallonie qui ont mis sur pied un programme d'élevage pour sauvegarder la race bovine mixte belge « Rouge Pie ».

(Projection du reportage « Le label Rouge Pie »).

M. LE PRESIDENT. – J'appelle à présent M. JADOT à prendre la parole au nom du groupe MR.

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président, Chers Collègues,

Le reportage que nous venons de voir sur la rouge pie est un bon exemple de promotion des races locales mais aussi et surtout de la valorisation de la production de nos exploitations agricoles.

En effet, la mise en valeur d'une race locale, en l'occurrence, la rouge pie, constitue un signal fort aux consommateurs sur la qualité mais aussi la diversité d'une production régionale spécifique. Le même reportage aurait pu avoir pour thème le coq des prés ou encore le porc qualité Ardenne.

S'il est très tendance de trouver sur la carte de certains restaurants de la viande en provenance de pays européens voire de pays plus exotiques, le consommateur a-t-il une idée des exigences de salubrité alimentaire requises dans ces pays producteurs et des normes exigées dans nos contrées. Doit-on parler de concurrence déloyale lorsque l'on connaît les exigences sanitaires imposées à l'une ou l'autre viande ?

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Notre démarche n'est pas de remettre en cause la qualité des productions agricoles hors de nos frontières mais bien de mettre en évidence la lourdeur administrative et l'ensemble des contrôles-qualité auxquels sont soumis nos producteurs.

Quoiqu'on en dise, l'agriculture est devenue en quelques décennies une des professions les plus réglementées. Cette 'sur' réglementation a transformé considérablement le travail de l'agriculteur qui, avant de tout mettre en œuvre afin d'obtenir un produit de qualité, doit s'acquitter de démarches administratives importantes en ressources humaines et hyper contraignantes.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les normes et les contrôles établis ; ils sont nécessaires pour garantir une production de qualité ; mais ils ne doivent en aucun cas constituer un frein à cette production. Nous pensons par exemple à la problématique du fromage de Herve.

On l'a compris, si produire une viande, des céréales, des fromages de qualité relève du parcours du combattant ; le chemin de la valorisation de ces produits est également semé d'embûches sanitaires, fiscales ou autres.

L'agriculture wallonne connaît aujourd'hui une grande diversification. Les nombreux produits de qualité sont le fruit du travail de nos agriculteurs qui ne demandent qu'à être mis en valeur par nos pouvoirs locaux.

La Région, comme le fait déjà notre province dans une certaine mesure, serait particulièrement inspirée si elle se lançait dans un vaste programme de promotion, auprès du consommateur, des produits artisanaux ou locaux. Les plus âgés d'entre nous s'en souviennent certainement, de la publicité sur les fromages belges quand on entendait « Un peu de tout », tout le monde savait de quoi on parlait ça a été un dynamisme certain dans le secteur.

Un allègement des normes sanitaires, administratives et fiscales pour les cycles courts est probablement une piste à creuser. Prenons comme exemple les boucheries à la ferme, qui si elles répondent à une demande certaine du consommateur, ferment les unes après les autres au regard des contingences exigées.

Il convient de réintégrer dans ce panel législatif, et ce dans les plus brefs délais, la mesure et la raison.

La mesure afin que l'agriculteur puisse consacrer plus de temps à sa production qu'à l'administration afin de produire plus et mieux.

La raison pour que l'agriculteur puisse valoriser et vendre sa production à un juste prix.

Il en va de la survie de nos exploitations agricoles. Car toutes ces contingences administratives ont un coût important en temps et en investissements.

Ces deux objectifs : un contrôle plus raisonné et une promotion réelle des productions agricoles sont essentiels au maintien du développement de l'activité agricole dans nos contrées et plus particulièrement de la vente directe de nos produits wallons.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Néanmoins, il faut être conscient que le vrai débat, Mesdames et Messieurs, se situe au niveau de la Région et de l'Europe. L'Europe qui doit apporter une réponse claire pour combattre notamment la volatilité des prix. Cette volatilité des prix rend impossible pour un jeune agriculteur d'établir un plan de reprise crédible à long terme et une profession qui n'offre plus de perspective à ces jeunes est une profession qui se meurt.

Au MR, nous ne voulons pas du tout de cela.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie. Dans le reportage suivant, nous allons découvrir le portrait d'un maraîcher qui s'est spécialisé dans les projets de développement durable et qui se prépare à ouvrir un magasin sur son exploitation où il vendra directement sa production.

(Projection du reportage « circuit-court chez le producteur »).

M. LE PRESIDENT. – Nous enchaînons avec le dernier reportage qui parle de l'introduction des produits de circuit-court dans les supermarchés.

(Projection du reportage « CPL/PROMOGEST, les circuits courts en grandes surfaces »).

M. LE PRESIDENT. – J'invite à présent le représentant du groupe PS, M. Julien MESTREZ, à la tribune.

M. Julien MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues,

La cargaison d'un bateau chargé de céréales qui traverse l'Atlantique change 5 fois de propriétaire, et 3 fois de destination dans le temps du trajet !

Pour le groupe socialiste, la nourriture n'est pas une marchandise comme les autres, et, à l'image de l'exception culturelle, elle devrait échapper aux affres de l'économie casino. Nous encourageons le Collège à soutenir toute initiative visant à soutenir et stabiliser les prix des produits agricoles.

Car c'est le plus souvent pour rechercher un revenu stable et rémunérateur que des agriculteurs se lancent dans l'aventure des circuits courts. Aventure, ou plutôt quadrature du cercle, lorsqu'il faut produire, transformer, et encore trouver le temps de commercialiser.

C'est d'une rencontre à la foire agricole de Libramont qu'est née l'idée d'une distribution de produits du terroir en grandes surfaces. Longues discussions, vous l'avez entendu, pour simplifier les cahiers des charges et les procédures de livraison, accélérer les paiements, garantir une juste rémunération, assurer un lien entre les producteurs et les consommateurs.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Grâce au soutien sans faille du Collège, nos services assurent les volets administratifs et logistiques d'un réseau qui, aujourd'hui en province de Liège, regroupe 73 magasins, 81 producteurs ou transformateurs, et permet la commercialisation, au fil des saisons, de 786 produits.

Le public est ravi.

Il retrouve des produits goûteux, de saison, de proximité, et, retisse une relation avec des producteurs, dont, parfois, il trouve directement le chemin.

Le groupe PS remercie et félicite les Services agricoles et le Collège pour cette remarquable organisation, qui ne demande qu'à s'étendre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. Pour conclure cette séance thématique, je cède la parole à M. André DENIS, Député provincial en charge de l'Agriculture.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, chers étudiants,

Je vois déjà là-bas deux dissipés... Vous qui avez la chance de bénéficier de ce nouveau campus dont l'inauguration suivra cette séance thématique donc, plus qu'un petit peu d'attention et puis après vous pourrez vous libérer.

C'est à moi qu'incombe la tâche de clôturer ce Conseil provincial thématique. Mais comment conclure les différents échanges, un débat sur l'Agriculture et la Ruralité alors que nous savons pertinemment que le sujet est bien trop vaste que pour y apporter un point final ?

Tous, ici, aujourd'hui, nous avons évoqué certaines facettes de ces domaines, laissé de côté d'autres... Par choix, par facilité, parce qu'il fallait bien mettre en avant ce qui nous semblait important ou méritant un coup de projecteur, parce que certaines thématiques ne dépendent pas du niveau de pouvoir provincial. Alors comment clore un sujet qui fait parler – quoi doit faire parler – depuis longtemps déjà et, vu la situation actuelle, pour longtemps encore.

Eh bien, j'ai choisi de ne pas conclure ! A la place, je vous propose une modeste réflexion, un peu de « matière à penser » à ramener chez vous, pour poursuivre ces échanges...

Je pense en effet, qu'un conseil thématique sert à mettre en avant une problématique. Il a ce mérite-là : nous obliger à nous mobiliser autour d'un thème. Mais son utilité n'est pas de nous féliciter, de nous caresser dans le sens du poil. Certes, il est important de se rappeler ce que nous faisons, de montrer que le tableau n'est pas tout noir. Qu'au contraire, il y a de l'espoir et de l'avenir.

Nous l'avons vu aujourd'hui, les Conseillers en ont parlé : entre les fermes pédagogiques, les labels, les circuits courts, on peut voir un nombre considérable de belles initiatives. C'est rassurant : ça veut dire que notre agriculture a une réelle capacité d'adaptation et d'évolution.

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Et c'est ce dont elle a besoin ! Face aux décisions européennes, à la fin des quotas laitiers, à la mondialisation du marché, nos agriculteurs n'ont d'autre choix que de faire preuve de cette habilité. Le rôle de la Province de Liège est de les y aider – et en cela, je crois que nous « faisons le job ». Je l'ai dit, il ne s'agit pas aujourd'hui de se féliciter mais nous pouvons quand même être fiers de ce que nous avons mis en place pour aider le secteur.

Brièvement, je pense, notamment, à l'aide à la commercialisation en grandes surfaces, je pense à l'aide à la transition vers le bio, je pense aux kits d'analyses proposés par nos laboratoires, je pense au soutien technique, informatique, de comptabilité, de gestion,... Tant de domaines dans lesquels nous apportons nos compétences, nous améliorons sans cesse notre offre ! En la matière, les efforts continus de nos Services agricoles méritent d'être salués. Nous poursuivrons d'ailleurs ces efforts avec l'objectif de faire évoluer nos aides en adéquation avec les demandes contemporaines et évolutives du secteur.

Il en va de même pour nos actions de sensibilisation du public. Vous le savez – et la nécessité de tenir ce Conseil thématique en est une preuve – l'agriculture de nos contrées traverse des heures plutôt difficiles. Nos agriculteurs n'ont pas besoins qu'on le leur dise mais il est parfois utile de le rappeler aux oreilles du grand public. Comment, en effet, espérer qu'il s'émeuve du prix du lait, si on le laisse oublier que derrière le produit il y a des hommes et des femmes qui, grâce à leur travail au quotidien, en vivent ? En cela, les opérations Agricharme ou la présence lors de foires agricoles ont un vrai rôle à jouer !

D'autant qu'on ne peut nier un effet, sans doute un peu de mode et beaucoup de nécessité, « retour au naturel » : les gens redécouvrent la joie de cultiver, comme dans les jardins collectifs. Encore une fois, preuve d'une adaptation au contexte, rappel de la réalité agricole. Et nous nous montrons à la hauteur de ces nouveaux enjeux puisque, face à ces nouvelles tendances, le Collège provincial dans son ensemble et avec mon collègue Robert Meureau en particulier, a répliqué à coups de Conserverie Solidaire et de Miellerie Mobile, notamment !

Bref, je l'ai dit, nous faisons déjà beaucoup, dans la mesure de nos moyens, pour soutenir les secteurs agricole et rural. Mais ce que j'ai dit également c'est que le Conseil d'aujourd'hui n'est pas fait pour se féliciter. Pas non plus pour s'engager dans un débat stérile de responsabilité politique. Non. Nous sommes, tous, concernés par l'avenir de notre agriculture. Et même si, avec mes collègues, la responsabilité de prendre les décisions et mesures qui s'imposent nous incombent, j'espère que ce genre d'évènement tenu aujourd'hui puisse plutôt provoquer une saine émulation au sein du monde politique et, *in fine*, au profit de l'ensemble des citoyens de nos villes et campagnes.

Que tous, nous rentrions chez nous avec, grâce à ce Conseil, une image plus claire du paysage agricole actuel et de ses nouveaux défis. Que cette image, chemin faisant germe de nouvelles idées, de nouvelles pistes pour que nous améliorions encore davantage les services proposés à aux agriculteurs, au moment où ils en ont le plus besoin, pour leur permettre une adaptation aux nouvelles contraintes qui leur sont imposées !

SÉANCE THÉMATIQUE DU 24 MARS 2016

Je suis bien conscient que l'avenir de l'agriculture repose d'abord sur d'autres niveaux de pouvoirs. Mais modestement, à notre échelle provinciale, nous continuerons de soutenir nos agriculteurs en mettant en œuvre des actions concertées avec les différents acteurs de terrain, comme en témoignent les interventions de nos experts des filières rurales, agricoles et alimentaires que je remercie pour leur présence et leurs interventions.

L'agriculture est une activité millénaire qui a traversé, au fil des siècles des hauts et des bas mais qui, parce que nous ne pouvons pas nous en passer, perdure, continue à vivre et à évoluer. Je suis convaincu que chacun a un rôle à jouer pour son orientation et que c'est justement la somme des comportements individuels qui déterminera l'avenir de ce secteur !

Une responsabilité personnelle et collective qui doit nous faire prendre les bonnes décisions... Demain, titre d'un film documentaire récent... Et bien, demain, en serons-nous capables ?

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ici que se termine la séance thématique de notre Conseil provincial consacrée au thème « Agriculture et Ruralité, un duo gagnant pour nos villes et nos campagnes ».

Je vous remercie toutes et tous pour votre implication dans la préparation de cette réunion et évidemment aussi remercier les nombreux étudiants qui ont été assis tout au long de l'après-midi.

Je clos la séance thématique de ce jour et vous informe que cette séance fera l'objet d'un montage qui sera diffusé le 19 avril à 20h sur RTC Télé-Liège et sur Télévesdre.

Je clos la séance thématique de ce jour.

La séance est clôturée à 16H45'.